

HBND

FNB Obligations
Américaines
MAXIMISEUR DE
RENDEMENT^{MC}
Hamilton

FNB Obligations Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT^{MC} Hamilton

(auparavant, FNB Obligations Américaines Maximiseur de Rendement Hamilton)
(HBND, HBND.U : TSX)



HAMILTON ETFs



Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	3
Faits saillants de nature financière	7
Rendement passé	11
Sommaire du portefeuille de placements	13

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT.....

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	18
États du résultat global	19
États de l'évolution de la situation financière	20
États des flux de trésorerie	21
Tableau des placements	22
Notes afférentes aux états financiers	23



RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Obligations Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT^{MC} Hamilton (*auparavant, FNB Obligations Américaines Maximiseur de Rendement Hamilton*) (« HBND » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers annuels audités, du rapport financier intermédiaire, du rapport annuel ou intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de HBND est de fournir un revenu mensuel intéressant tout en procurant une exposition principalement aux bons du Trésor américain grâce à un portefeuille de fonds négociés en bourse d'obligations. Afin de compléter le revenu de distributions tiré des placements dans les fonds négociés en bourse, d'atténuer le risque et de réduire la volatilité, HBND aura recours à un programme de vente d'options d'achat couvertes. Les parts couvertes en dollars canadiens et les parts non couvertes en dollars américains du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») et en dollars américains (les « parts en \$ US ») sous les symboles HBND et HBND.U, respectivement.

HBND tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans un portefeuille de fonds négociés en bourse d'obligations et en sélectionnant principalement ceux qui détiennent des bons du Trésor américain. HBND peut également détenir des espèces et des quasi-espèces ou d'autres instruments du marché monétaire afin de respecter ses obligations.



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Le conseiller en valeurs passe en revue la composition du portefeuille de façon continue à la recherche d'ajouts, de retraits ou de substitutions possibles qui, à son appréciation, seraient avantageux pour HBND et les porteurs de parts de celui-ci. Les critères dont le conseiller en valeurs se sert pour établir s'il doit effectuer un ajout, un retrait ou une substitution dans les fonds négociés en bourse du portefeuille (individuellement, un « FNB du portefeuille ») peuvent notamment, comprendre : i) les actifs sous gestion du FNB du portefeuille; ii) son avis sur la liquidité d'un FNB du portefeuille; iii) la disponibilité et la liquidité des options d'un FNB du portefeuille; iv) le rendement des distributions d'un FNB du portefeuille; et v) le ratio des frais de gestion d'un FNB du portefeuille.

Afin d'atténuer le risque de baisse et de générer un revenu, le conseiller en valeurs gèrera activement la stratégie d'options d'achat couvertes de HBND comprenant généralement la vente d'options d'achat dans le cours ou légèrement hors du cours, à son gré, pouvant viser la valeur totale du portefeuille de HBND. Nonobstant ce qui précède, HBND peut vendre des options d'achat couvertes à l'égard d'une plus petite portion du portefeuille, de temps à autre, à la discrétion du conseiller en valeurs.

Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Les risques associés à un placement sont présentés dans le prospectus du FNB et aucun changement important n'a influé sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de l'exercice. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.** Il est possible de se procurer le prospectus en accédant au site www.hamiltonetfs.com ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les parts couvertes en \$ CA du FNB ont produit un rendement de -6,89 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice Cboe TLT 2% OTM BuyWrite a affiché un rendement de -1,12 % pour la même période, sur la base du rendement total en dollars américains.

Les parts non couvertes en \$ US du FNB ont commencé à être négociées le 21 août 2024, à une valeur liquidative (par part) de 16,00 \$ US, laquelle s'établissait à 13,97 \$ US à la fin de la période, le 31 décembre 2024. Le FNB a versé des distributions au comptant de 0,6735 \$ US par part non couverte en \$ US au cours de la période.

Afin de bonifier le revenu de dividendes tiré des actions, d'atténuer le risque et de réduire la volatilité, HBND a recours à un programme de vente d'options d'achat couvertes.

L'indice Cboe TLT 2% OTM BuyWrite est conçu pour suivre le rendement d'une stratégie d'options d'achat couvertes avec une option d'achat position vendeur sur le iShares 20+ Year Treasury Bond ETF (TLT) expirant mensuellement.

Revue du marché

Au premier semestre de 2024, les marchés financiers mondiaux ont été grandement influencés par les efforts des banques centrales pour combattre l'inflation et par la résilience dont ont fait preuve les économies. Bien que l'inflation ait ralenti à l'échelle du globe au cours du premier semestre de 2024, ces tendances ont commencé à diverger dans différentes économies au deuxième semestre, et certaines régions ont connu des pressions inflationnistes à différents degrés. Au cours de la deuxième moitié de 2024, des événements géopolitiques ont aussi eu des répercussions importantes sur les marchés, surtout les incertitudes entourant la situation politique en France, en Allemagne et au



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Canada, ainsi que la menace d'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis à la suite de l'élection présidentielle en novembre.

L'exercice 2024 s'est amorcé avec des prévisions de six à sept baisses pour le taux des fonds fédéraux américains, mais la croissance économique ayant été plus forte que prévu et l'inflation, persistante, cela s'est traduit par moins de baisses et plus de volatilité. Alors que de nombreuses banques centrales autour du globe ont assoupli leur politique monétaire, la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») est demeurée prudente avec des baisses qui ont totalisé à peine 100 points de base pour l'année. La courbe de rendement inversée a commencé à s'aplatir à mesure que l'année avançait. Les rendements à long terme sont restés élevés en raison des inquiétudes constantes à l'égard de l'inflation.

En 2024, les marchés boursiers américains ont été vigoureux, propulsés par le secteur de la technologie. Cependant, le rendement du marché des obligations a été inférieur à la moyenne, tout particulièrement au dernier trimestre, lorsque les rendements à long terme ont augmenté. Les obligations américaines à 10 ans ont affiché leur plus haut rendement depuis la crise financière mondiale. Les rendements à long terme sont restés élevés en raison des inquiétudes à l'égard de l'inflation. Étant donné la hausse de la volatilité sur le marché, les prix des obligations du Trésor à long terme en 2024 ont été inférieurs à ceux dont la durée est plus courte.

Revue du portefeuille

Le FNB investit dans des fonds négociés en bourse d'obligations du Trésor américain, dont la pondération varie en fonction de la durée des obligations sous-jacentes. À la fin de la période, les bons du Trésor à long terme représentaient 100 % de la valeur liquidative du FNB. Au cours de l'exercice, le FNB a retiré ses positions sur les obligations à moyen et à court terme, augmentant ainsi la durée et permettant au FNB de générer un rendement supplémentaire sur le portefeuille et de soutenir les primes d'options dans un contexte de volatilité élevée.

Au premier semestre de 2024, le marché des titres à revenu fixe du Trésor américain a connu une volatilité moindre comparativement à 2023, étant donné que l'inflation et l'incertitude économique se sont cependant accrues en raison des défis macroéconomiques et de l'incertitude entourant les politiques monétaires futures. Malgré cela, les taux plus élevés et le resserrement quantitatif ont fait en sorte que la volatilité des taux d'intérêt est restée beaucoup plus forte qu'elle ne l'était avant la pandémie. Au deuxième semestre, le secteur a subi de la volatilité accrue, en raison de l'incertitude entourant l'élection présidentielle américaine et des changements de politiques budgétaires et de taux d'intérêt à venir.

Les primes sur les options d'achat vendues obtenues par la stratégie d'options d'achat couvertes ont tendance à augmenter dans un contexte de volatilité plus élevée, et le FNB a réussi à ajuster son ratio de couverture de manière à générer les primes requises sur les options d'achat tout au long de la période.

Perspectives

Comme on s'attend de plus en plus à ce que l'économie américaine évite une récession, le taux de croissance durable du PIB et le ralentissement continu de l'inflation pourraient soutenir les titres du Trésor américain qui, à l'heure actuelle, affichent des rendements inégalés par rapport à ceux des autres marchés développés et à leurs propres niveaux des 15 dernières années. Les risques d'une volatilité accrue sont toujours présents vu l'incertitude qui subsiste quant à la possibilité de nouvelles baisses de taux par la Fed et aux politiques de la nouvelle administration américaine. Les primes sur les options continueront d'être surveillées afin que la couverture des options d'achat convienne au portefeuille du FNB.



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le FNB a généré un revenu de placement net de (11 476 688) \$ tiré de ses placements et dérivés (qui comprend les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 4 843 281 \$ pour la période close le 31 décembre 2023. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 883 673 \$ (159 540 \$ en 2023), dont une tranche de 95 382 \$ (5 618 \$ en 2023) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de l'exercice, le FNB a distribué un montant de 14 492 905 \$ aux porteurs de parts (1 338 128 \$ en 2023).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Changement de dénomination

Le 5 juin 2024, le gestionnaire a annoncé le changement de dénomination du FNB pour FNB Obligations Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT^{MC} Hamilton.

Comité d'examen indépendant (« CEI ») – Nominations et démissions

Avec prise d'effet le 31 décembre 2024, R. Warren Law a cessé d'être un membre du CEI.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025, Leslie Wood a été nommée membre du CEI.

Avec prise d'effet le 11 mars 2025, Bruce Friesen a cessé d'être un membre du CEI.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 10) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2024 et 2023 figurent aux états de la situation financière.



Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 14 septembre 2023. Ces renseignements proviennent des présents états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Parts couvertes en \$ CA

Exercice/Période ¹⁾	2024	2023
Actif net par part à l'ouverture de l'exercice / la période	16,27	16,00 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation		
Total des revenus	0,65	0,21
Total des charges	(0,09)	(0,06)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour l'exercice / la période	(0,96)	0,36
Profits (pertes) latent(e)s pour l'exercice / la période	(0,98)	1,39
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	(1,38)	1,90
Distributions		
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,43)	(0,11)
Remboursement de capital	(1,14)	(0,28)
Total des distributions³⁾	(1,57)	(0,39)
Actif net par part à la clôture de l'exercice / la période⁴⁾	13,64	16,27 \$

**Faits saillants de nature financière** (suite)**Parts non couvertes en \$ US**

Période¹⁾	2024
Actif net par part à l'ouverture de la période	16,00 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation	
Total des revenus	0,41
Total des charges	(0,06)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	0,28
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	(1,46)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	(0,83)
Distributions	
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,22)
Remboursement de capital	(0,45)
Total des distributions³⁾	(0,67)
Actif net par part à la clôture de la période (en \$ CA)⁴⁾	20,08 \$
Actif net par part à la clôture de la période (en \$ US)⁴⁾	13,97 \$

1. Cette information est tirée des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur.

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Parts couvertes en \$ CA

Exercice/Période ¹⁾	2024	2023
Total de la valeur liquidative (en milliers)	168 134	75 857 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	12 323	4 663
Ratio des frais de gestion ^{2) 5)}	0,65 %	0,64 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et absorptions ³⁾	0,71 %	0,69 %
Ratio des frais de transaction ^{4) 5)}	0,09 %	0,12 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁶⁾	70,07 %	32,80 %
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice / la période	13,64	16,27 \$
Cours de clôture	13,64	16,29 \$

Parts non couvertes en \$ US

Période ¹⁾	2024
Total de la valeur liquidative (en milliers)	16 825 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	838
Ratio des frais de gestion ^{2) 5)}	0,64 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et absorptions ³⁾	0,81 %
Ratio des frais de transaction ^{4) 5)}	0,09 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁶⁾	70,07 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (en \$ CA)	20,08 \$
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (en \$ US)	13,97 \$
Cours de clôture (en \$ US)	13,98 \$

1. Les renseignements sont fournis aux 31 décembre de l'exercice et de la période présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice / la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice / la période.
5. Le ratio des frais de gestion et le ratio des frais de transaction du FNB comprennent une proportion estimative du ratio des frais de gestion et du ratio des frais de transaction de tout fonds d'investissement sous-jacent détenu dans le portefeuille du FNB au cours de l'exercice / la période. Tous les frais de gestion qui font l'objet d'une remise afin d'éviter le doublement des honoraires sont déduits du total des charges du FNB.
6. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'exercice / la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

**Faits saillants de nature financière** (suite)**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de l'exercice.

Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux, marketing et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
87 %	13 %

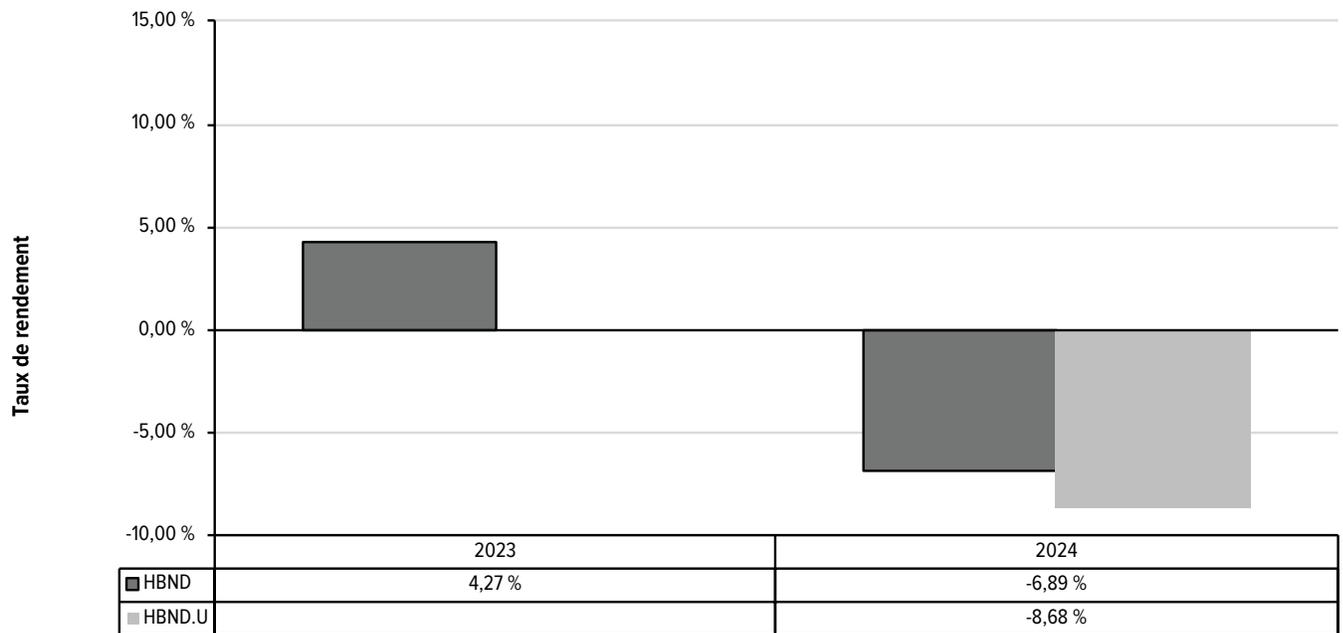


Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et des charges ainsi que les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les exercices et les périodes indiqués, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Les parts couvertes en \$ CA (HBND) ont commencé à être négociées le 14 septembre 2023.

Les parts non couvertes en \$ US (HBND.U) ont commencé à être négociées le 21 août 2024.

**Rendement passé** (suite)**Rendement composé annuel**

Le tableau suivant présente le rendement composé annuel total du FNB depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2024 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

En dollars canadiens	1 an	Depuis la création
FNB Obligations Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT ^{MC} Hamilton (parts couvertes en \$ CA)	-6,89 %	-2,26 %
Indice Cboe TLT 2% OTM BuyWrite	-1,12 %	2,36 %

En dollars américains	1 an	Depuis la création
FNB Obligations Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT ^{MC} Hamilton (parts non couvertes en \$ US)	s.o.	-22,22 %
Indice Cboe TLT 2% OTM BuyWrite	-6,46 %	-16,86 %

Les parts couvertes en \$ CA (HBND) ont commencé à être négociées le 14 septembre 2023.

Les parts non couvertes en \$ US (HBND.U) ont commencé à être négociées le 21 août 2024.



Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2024

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Positions acheteur		
Titres à revenu fixe américains	186 360 297 \$	100,76 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(1 014 088)	-0,55 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	767 804	0,42 %
Autres actifs, moins les passifs	(987 766)	-0,54 %
Positions vendeur		
Options d'achat sur actions	(167 492)	-0,09 %
	184 958 755 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Positions acheteur		
Revenu fixe diversifié américain	186 360 297 \$	100,76 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(1 014 088)	-0,55 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	767 804	0,42 %
Autres actifs, moins les passifs	(987 766)	-0,54 %
Positions vendeur		
Options d'achat sur actions	(167 492)	-0,09 %
	184 958 755 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Positions acheteur	
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	50,43 %
Vanguard Long-Term Treasury ETF	40,35 %
Vanguard Extended Duration Treasury ETF	9,98 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,42 %
Positions vendeur	
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF, options d'achat	-0,09 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9 ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.



RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Obligations Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT^{MC} Hamilton (auparavant, FNB Obligations Américaines Maximiseur de Rendement Hamilton) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des actionnaires. Dans son rapport, l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les honoraires versés à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers de tous les FNB audités par KPMG pour le compte de Hamilton ETFs sont les suivants : honoraires liés à l'audit, 444 123 \$ (301 428 \$ en 2023); honoraires non liés à l'audit, 102 995 \$ (77 415 \$ en 2023).

Robert Wessel
Administrateur
Hamilton Capital Partners Inc.

Jennifer Mersereau
Administratrice
Hamilton Capital Partners Inc.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du FNB Obligations Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT^{MC} Hamilton (le « FNB »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023, conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG S.R.L. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Paula M. Foster.

Toronto, Canada

Le 14 mars 2025

**États de la situation financière**

Aux 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	767 804 \$	213 844 \$
Placements (note 6)	186 360 297	76 371 206
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	900 606	–
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	687 193	–
Montants à recevoir se rapportant à des titres émis	–	409 192
Actifs dérivés (note 13)	–	523 319
Total des actifs	188 715 900	77 517 561
Passifs		
Frais de gestion à payer (note 9)	85 496	27 653
Frais d'exploitation à payer	25 660	3 147
Montants à payer se rapportant à des titres rachetés	682 198	–
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	–	411 778
Distribution à payer	1 782 211	609 888
Passifs dérivés (note 13)	1 181 580	608 147
Total des passifs	3 757 145	1 660 613
Actif net (note 2)	184 958 755 \$	75 856 948 \$
Actif net, parts couvertes en \$ CA	168 133 760	75 856 948
Nombre de parts rachetables en circulation, parts couvertes en \$ CA (note 8)	12 322 926	4 662 935
Actif net par part, parts couvertes en \$ CA (note 1)	13,64 \$	16,27 \$
Actif net, parts non couvertes en \$ US	16 824 995	–
Nombre de parts rachetables en circulation, parts non couvertes en \$ US (note 8)	837 707	–
Actif net par part, parts non couvertes en \$ US (parts en \$ CA) (note 1)*	20,08 \$	– \$
Actif net par part, parts non couvertes en \$ US (parts en \$ US) (note 1)*	13,97 \$	– \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

* Les parts non couvertes en \$ US ont commencé à être négociées le 21 août 2024 (se reporter à la note 1).

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,

Robert Wessel
AdministrateurJennifer Mersereau
Administratrice

États du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

	2024	2023
Produits		
Revenu de dividendes	5 768 047 \$	514 953 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	–	1
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	2 102	–
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(8 114 608)	990 844
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	12 022	(101 249)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	(9 177 420)	3 438 732
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	33 169	–
	(11 476 688)	4 843 281
Charges (note 9)		
Frais de gestion	657 832	56 448
Honoraires d'audit	23 493	–
Honoraires du comité d'examen indépendant	1 837	–
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	69 054	6 231
Honoraires juridiques	14 498	–
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	28 629	4 001
Frais d'administration	33 824	1 808
Coûts de transaction	125 212	13 668
Retenues fiscales (recouvrement)	(78 548)	77 274
Autres charges	355	110
	876 186	159 540
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(87 895)	(5 618)
	788 291	153 922
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice / la période	(12 264 979) \$	4 689 359 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net, parts couvertes en \$ CA	(11 839 843) \$	4 689 359 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part, parts couvertes en \$ CA	(1,38)	1,90
Augmentation (diminution) de l'actif net, parts non couvertes en \$ US*	(425 136) \$	– \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part, parts non couvertes en \$ US*	(0,83)	–

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

* Les parts non couvertes en \$ US ont commencé à être négociées le 21 août 2024 (se reporter à la note 1).

**États de l'évolution de la situation financière**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

	2024	2023
Actif net à l'ouverture de l'exercice / la période	75 856 948 \$	– \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	(12 264 979)	4 689 359
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de parts du FNB	189 114 241	73 270 157
Montants totaux versés lors du rachat de parts du FNB	(53 409 685)	(771 156)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	155 135	6 716
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(3 964 343)	(391 895)
Remboursement de capital	(10 528 562)	(946 233)
Actif net à la clôture de l'exercice / la période	184 958 755 \$	75 856 948 \$

Actif net à l'ouverture de l'exercice / la période, parts couvertes en \$ CA	75 856 948 \$	– \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	(11 839 843)	4 689 359
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de parts du FNB	163 439 391	73 270 157
Montants totaux versés lors du rachat de parts du FNB	(45 484 383)	(771 156)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	150 775	6 716
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(3 795 305)	(391 895)
Remboursement de capital	(10 193 823)	(946 233)
Actif net à la clôture de l'exercice / la période, parts couvertes en \$ CA	168 133 760 \$	75 856 948 \$

Actif net à l'ouverture de la période, parts non couvertes en \$ US*	– \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	(425 136)
Transactions relatives aux parts rachetables	
Frais d'émission	
Produit tiré de l'émission de parts du FNB	25 674 850
Montants totaux versés lors du rachat de parts du FNB	(7 925 302)
Virement net de parts d'autres (à d'autres) fonds	–
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	4 360
Distributions	
À partir du revenu net de placement	(169 038)
À partir des gains en capital nets réalisés	–
Remboursement de capital	(334 739)
Actif net à la clôture de la période, parts non couvertes en \$ US*	16 824 995 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

* Les parts non couvertes en \$ US ont commencé à être négociées le 21 août 2024 (se reporter à la note 1).

**États des flux de trésorerie**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice / la période	(12 264 979) \$	4 689 359 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	8 114 608	(990 844)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	(11 933 930)	1 242 071
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	9 177 420	(3 438 732)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	1 287	-
Achat de placements	(25 242 316)	(18 042 988)
Produit de la vente de placements	40 199 037	13 927 886
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(900 606)	-
Charges à payer	80 356	30 800
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	7 230 877	(2 582 448)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	6 043 538	3 514 974
Montant reçu au rachat de parts	446 279	2 842
Distributions versées aux porteurs de parts	(13 165 447)	(721 524)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(6 675 630)	2 796 292
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice / la période	555 247	213 844
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 287)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice / la période	213 844	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice / la période	767 804 \$	213 844 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	-	1 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	4 945 989 \$	437 679 \$
Intérêts payés	(355) \$	-

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Tableau des placements**

Au 31 décembre 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS (100,76 %)			
Revenu fixe diversifié américain (100,76 %)			
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF*	743 012	95 743 083 \$	93 272 160 \$
Vanguard Extended Duration Treasury ETF	189 599	19 628 624	18 456 347
Vanguard Long-Term Treasury ETF	938 023	75 859 099	74 631 790
		191 230 806	186 360 297
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS		191 230 806	186 360 297
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (-0,64 %)			
POSITIONS VENDEUR (-0,09 %)			
Options d'achat sur actions (-0,09 %)			
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF, janvier 2025, 89,00 \$ US	(480)	(48 284)	(3 105)
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF, janvier 2025, 90,00 \$ US	(480)	(61 389)	(22 079)
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF, janvier 2025, 89,00 \$ US	(1 000)	(172 225)	(142 308)
		(281 898)	(167 492)
Contrats de change à terme (-0,55 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 8 000 000 \$ US pour 11 506 814 \$ CA échéant le 23 janvier 2025		-	(16 003)
Contrat de change à terme visant l'achat de 181 921 258 \$ CA pour 127 350 000 \$ US échéant le 23 janvier 2025		-	(998 085)
		-	(1 014 088)
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		(281 898)	(1 181 580)
Coûts de transaction		(31 501)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (100,12 %)		190 917 407 \$	185 178 717 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,42 %)			767 804
Autres actifs, moins les passifs (-0,54 %)			(987 766)
ACTIF NET (100,00 %)			184 958 755 \$

* Partiellement donné en garantie pour les contrats d'options d'achat couvertes vendues.

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)



Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Obligations Américaines MAXIMISEUR DE RENDEMENT^{MC} Hamilton (auparavant, FNB Obligations Américaines Maximiseur de Rendement Hamilton) (« HBND » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 8 septembre 2023. Le FNB a commencé ses activités le 14 septembre 2023. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9.

Les parts couvertes en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») et les parts non couvertes en dollars américains (les « parts en \$ US ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens et en dollars américains sous les symboles HBND et HBND.U, respectivement. Les parts en \$ CA constituent une catégorie distincte de parts du FNB et elles sont similaires aux parts en \$ US du même FNB, mais sont destinées aux investisseurs qui souhaitent acheter et faire racheter des parts d'un FNB en dollars canadiens et se protéger contre les fluctuations de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HBND est de fournir un revenu mensuel intéressant tout en procurant une exposition principalement aux bons du Trésor américain grâce à un portefeuille de fonds négociés en bourse d'obligations. Afin de compléter le revenu de distributions tiré des placements dans les fonds négociés en bourse, d'atténuer le risque et de réduire la volatilité, HBND aura recours à un programme de vente d'options d'achat couvertes.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 14 mars 2025.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.



Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et

pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors



Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et

pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.



Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital en trésorerie, au gré du porteur de parts.

Options

Dans le cadre de la stratégie de placement du FNB, des options d'achat visant les actions du portefeuille du FNB sont vendues. La prime reçue à la vente d'une option d'achat est comptabilisée à titre de passif dérivé dans les états de la situation financière. Ces options d'achat sont évaluées à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. L'écart entre la prime reçue à la vente de l'option et sa valeur au cours du marché est comptabilisé à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global.

Lorsqu'une option d'achat position vendeur arrive à échéance, le FNB réalise un profit équivalant à la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat est rachetée, le FNB réalise un profit ou une perte équivalant à l'écart entre le coût de rachat du contrat et la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat position vendeur est exercée, la prime reçue est ajoutée au produit de la vente des placements sous-jacents pour déterminer le profit ou la perte réalisé. Dans les trois cas, les profits ou les pertes réalisés sur les primes reçues sur les options d'achat vendues sont comptabilisés à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global.

Les options d'achat couvertes donnent au porteur le droit d'acheter les titres du FNB à un prix d'exercice établi au cours de la période de l'option. Au cours de cette période, ces titres sous-jacents détenus par le FNB sont donnés en garantie. Les titres donnés en garantie sont indiqués au tableau des placements au 31 décembre 2024. La juste valeur totale des titres donnés en garantie au 31 décembre 2024 était de 24 604 372 \$.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et

pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 9.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement, le cas échéant, représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers



Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1^{er} janvier 2023, le FNB a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept de caractère significatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières. Dans les cas où le FNB détient des investissements dans d'autres FNB, les risques mentionnés ci-dessous sont des risques indirects qui ont été déterminés par rapport au ou aux FNB sous-jacents détenus.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse figurent ci-après.

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB n'était pas exposé de façon importante au risque de change en raison de ses stratégies de couverture.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance.

Placements	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)					
31 décembre 2024	513	–	–	185 847	–	186 360
31 décembre 2023	205	3 072	3 532	69 562	–	76 371

Au 31 décembre 2024, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 100,8 % (100,7 % au 31 décembre 2023). Au 31 décembre 2024, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en presumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 30 617 218 \$ (11 777 737 \$ au 31 décembre 2023). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % de l'indice comparatif, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Indice Cboe TLT 2% OTM BuyWrite	1 737 207 \$	665 287 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable de titres de créance, d'actifs dérivés ainsi que de tout montant à recevoir, y compris les montants se rapportant à des revenus courus pertinents, présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Analyse de la qualité du crédit

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée au 31 décembre 2024 était la suivante :

Cote de solvabilité attribuée aux titres de créance ou aux instruments dérivés	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
AA+	100,48 %	100,5 %
Non cotés	0,28 %	0,2 %
Total	100,76 %	100,7 %

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 31 décembre 2024, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 100,8 % (100,5 % au 31 décembre 2023) de son actif net.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats de parts estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB arrivent à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2024 et 2023 :

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Fonds négociés en bourse	186 360 297	–	–	76 371 206	–	–
Contrats de change à terme	–	–	–	–	523 319	–
Total des actifs financiers	186 360 297	–	–	76 371 206	523 319	–
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	–	(1 014 088)	–	–	(12 603)	–
Options	(167 492)	–	–	(595 544)	–	–
Total des passifs financiers	(167 492)	(1 014 088)	–	(595 544)	(12 603)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	186 192 805	(1 014 088)	–	75 775 662	510 716	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de l'exercice et de la période présentés. En outre, aucun placement n'a été classé dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période close le 31 décembre 2023.

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
31 décembre 2024	28 937 087 \$	30 452 285 \$
31 décembre 2023	121 657 \$	127 878 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période close le 31 décembre 2023. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour l'exercice / la période clos les	31 décembre 2024	Pourcentage du revenu brut	31 décembre 2023	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	3 231 \$		0 \$	
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Bank of New York Mellon	(1 129)	(34,94) %	–	0,00 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	2 102 \$	65,06 %	0 \$	0,00 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts couvertes en \$ CA et de parts non couvertes en \$ US rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et
pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat et de rachat doivent respecter une heure limite, soit 15 h (heure de l'Est), à la date d'évaluation.

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de l'exercice de sorte qu'il ne sera pas assujetti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période close le 31 décembre 2023, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Catégorie de parts	Exercice/ Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
Parts couvertes en \$ CA	2024	4 662 935	10 734 991	(3 075 000)	12 322 926	8 559 579
	2023	–	4 712 936	(50 001)	4 662 935	2 464 259
Parts non couvertes en \$ US*	2024	–	1 212 708	(375 001)	837 707	516 549

* Les parts non couvertes en \$ US ont commencé à être négociées le 21 août 2024 (se reporter à la note 1).



Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et

pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

9. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.



Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la période close le 31 décembre 2023 sont les suivants :

Exercice/Période clos le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2024	100 657 \$	néant \$	néant \$
31 décembre 2023	13 668 \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2024 et 2023 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant la période d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2024, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
1 083 531 \$	–	–

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et

pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux suivants présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait aux 31 décembre 2024 et 2023. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2024	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	–	–	–	–	–	–
Passifs dérivés	(1 014 088)	–	(1 014 088)	–	–	(1 014 088)

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	523 319	–	523 319	(12 603)	–	510 716
Passifs dérivés	(12 603)	–	(12 603)	12 603	–	–

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs. À aucun moment, le FNB ne fournirait un soutien financier ou autre type d'aide à tout FNB détenu, y compris de l'aide pour l'obtention d'un soutien financier.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et

pour la période allant du 8 septembre 2023, date de création, au 31 décembre 2023

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sont classés comme filiales ou entités associées. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB détenait des placement importants dans des filiales, des entités associées et des entités structurées (ES) non consolidées énumérés ci-après :

FNB détenu au 31 décembre 2024	Lieu d'affaires	Type	Participation (%)	Valeur comptable
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	États-Unis	ES	0,13 %	93 272 160 \$
Vanguard Long-Term Treasury ETF	États-Unis	ES	0,53 %	74 631 790 \$
Vanguard Extended Duration Treasury ETF	États-Unis	ES	0,35 %	18 456 347 \$

FNB détenu au 31 décembre 2023	Lieu d'affaires	Type	Participation (%)	Valeur comptable
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	États-Unis	ES	0,06 %	38 773 945 \$
Vanguard Long-Term Treasury ETF	États-Unis	ES	0,16 %	22 420 922 \$
Vanguard Intermediate-Term Treasury ETF	États-Unis	ES	0,03 %	7 268 245 \$
Vanguard Extended Duration Treasury ETF	États-Unis	ES	0,11 %	4 791 762 \$
Schwab Short-Term U.S. Treasury ETF	États-Unis	ES	0,02 %	3 116 332 \$

Gestionnaire
Hamilton Capital Partners Inc.
70, rue York, bureau 1520
Toronto (Ontario)
M5J 1S9
Tél. : 416-941-9888
www.hamiltonetfs.com

Auditeurs
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario)
M5H 2S5

Dépositaire
Société de fiducie CIBC Mellon
1, rue York, bureau 900
Toronto (Ontario)
M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts
Fiducie TSX
100, rue Adelaide Ouest, bureau 301
Toronto (Ontario)
M5H 4H1

HBND

FNB Obligations
Américaines
**MAXIMISEUR DE
RENDEMENT^{MC}**
Hamilton

Hamilton Capital Partners Inc. | 70, rue York, bureau 1520 | Toronto (Ontario) M5J 1S9

416.941.9888 | www.hamiltonetfs.com